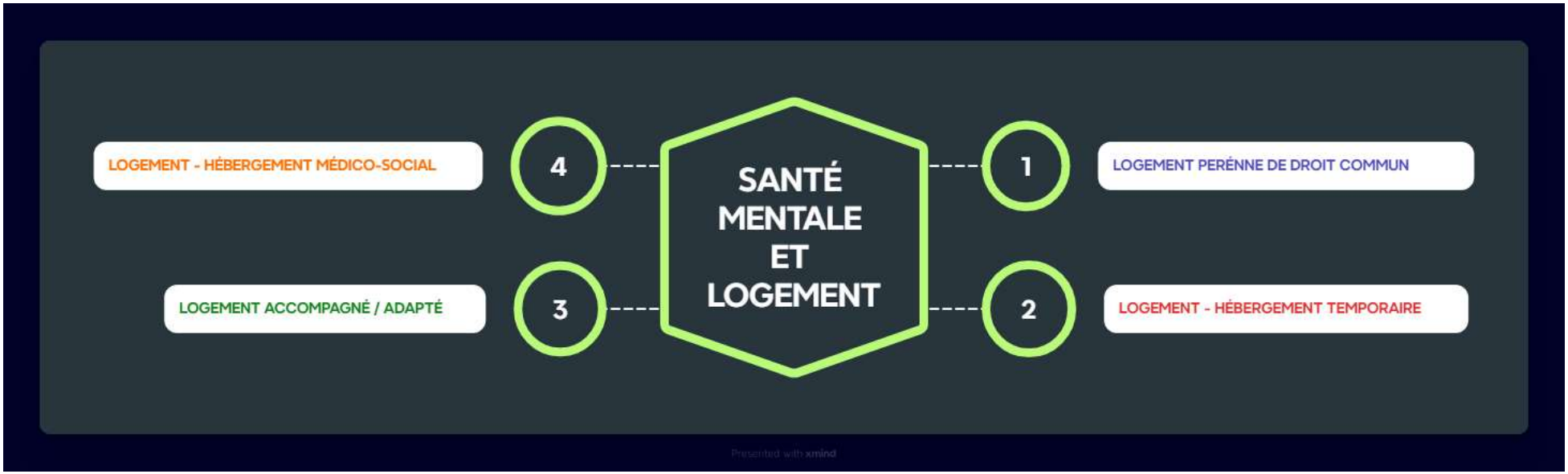
PTSM Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **Santé mentale et logement**	RDD-MA Date : 02/04/2026 Version 1

Présents :

Monsieur ANDRAUD (Chef de projet opérationnel PTSM Cantal)
Madame PONCET (Cheffe de service ACSL'AAH)
Madame ANGOT (Coordinatrice précontentieux et action sociale POLYGONE)
Madame JUHLES (Cheffe de service Communauté 360)
Monsieur PELMOINE (Responsable Pôle MJPM UDAF 15)
Madame MOMBOISSE (Chargée de Mission politique sociale DDETSPP 15)
Madame CHAUVET (CESF Addictions France)
Madame MASSIP-FRÉCHOU (Responsable de pôle Forum Réfugiés)
Madame MARGOT (Cheffe de service CADA France Terre d'Asile)
Monsieur MEYDIEU (Directeur DIME ADSEA 15)
Monsieur VIDALENC (Directeur PMO Adapei Cantal)
Madame GAULIN (Médiatrice sociale Cantal Habitat)
Madame VENDROUX (Médiatrice sociale Cantal Habitat)
Madame RASCOUSSIER (Directrice AT 15)
Madame APCHIN (Directrice-adjointe ANEF 15)

Ordre du jour :

- **Présentation de la nouvelle fiche action du projet 2026**
- **Temps de réflexion partagé et de construction de la nouvelle fiche action**
- **Définition des objectifs stratégiques**
- **Questions diverses**



Schémas départementaux et locaux en lien direct avec la fiche action :

- PDALHPD
- Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne
- Politique du logement d'abord (DDETSPP)
- Politique publique de l'asile et de l'accueil des demandeurs d'asile

- OPAH Aurillac Agglo 2023/2027

Axes de réflexion abordés dans le cadre de l'atelier santé mentale et logement du CLSM BACC :

- Création d'une Equipe Mobile (EMPP) axe logement santé mentale
- Création d'une cellule d'accompagnement psychologique pour les personnes ayant logé dans de l'habitat indigne
- Créer des appartements tiroirs pour la gestion des nuisibles
- Proposer des formations PSSM pour les professionnels du logement et des actions de prévention
- Créer des temps d'échanges entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé (café des partenaires/ réseaux)
- Faciliter la création d'hébergement temporaire de transition pour accompagner un public fragile vers un logement autonome
- Développer la place de l'usager dans les projets (patient expert, habitant ressource)
- Développer plus de place d'hébergement d'urgence

Pour les publics spécifiques (précarité + parcours migratoires) :

- Les bénéficiaires de la protection internationale (hébergement et accès aux droits)
- Fluidifier la sortie des structures d'hébergement
- Un besoin d'adaptation du parc social, notamment pour accueillir des familles
- Renforcer l'accompagnement vers le logement mais aussi dans le logement
- Travailler sur le parcours migratoire, les chocs post-traumatiques, proposer un accompagnement psychologique

Le groupe de travail a pour objectif d'échanger sur les problématiques rencontrées à l'intersection de la santé mentale et du logement**,** d'identifier les difficultés rencontrées par les personnes concernées et les professionnels du logement et de l'hébergement, et de dégager des pistes d'amélioration en matière d'accompagnement et de coordination.

Les échanges ont permis de mettre en évidence plusieurs difficultés :

- Des situations de fragilité psychique pouvant compromettre l'accès ou le maintien dans le logement.
- Des difficultés d'accès à un logement adapté pour les personnes présentant des troubles psychiques ou des besoins d'accompagnement spécifiques.

- Le risque de rupture de parcours, notamment lors des sorties d'hospitalisation ou en cas de changement de situation sociale.
- Des difficultés de coordination entre les acteurs du logement, de la santé, du secteur social et médico-social.
- Une méconnaissance réciproque des dispositifs et des rôles de chacun.
- Des situations d'urgence nécessitant parfois une réponse rapide alors que les dispositifs existants sont soumis à des délais ou à des conditions d'accès.
- La nécessité de mieux prendre en compte la question du logement dans les parcours de soins et, inversement, les enjeux de santé mentale dans l'accompagnement au logement.

Plusieurs pistes sont proposées :

1. Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs du logement, de la santé mentale et de l'accompagnement social.
2. Clarifier les dispositifs et les modalités d'orientation, afin de faciliter l'accès aux ressources existantes.
3. Mettre en place ou renforcer des outils de coordination entre professionnels.
4. Réfléchir à des modalités d'intervention permettant d'éviter les ruptures de parcours, notamment lors des transitions entre l'hôpital, le logement et les structures d'accompagnement.
5. Identifier les besoins en matière de formation et de sensibilisation des professionnels.
6. Recenser les dispositifs existants et repérer les éventuels besoins non couverts sur le territoire.
7. Favoriser la participation des personnes concernées et de leurs proches à la réflexion sur les dispositifs et les pratiques.

Transcription en objectifs stratégiques :

- Favoriser le repérage des personnes présentant des pathologies en santé mentale, exposées à des conditions de logement dégradées en milieu rural
- Renforcer les solutions de relogement, à destination des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale lourdes, exposées à des conditions de logement dégradées
- Renforcer l'accompagnement global des personnes ayant des pathologies en santé mentale, éloignées de l'accès au logement, en levant les barrières psycho-éducatives, administratives et sociales

- Développer les compétences des professionnels du logement dans l'accompagnement éducatif et social des personnes présentant des problématiques de santé mentale.
- Favoriser l'interconnaissances des professionnels des champs sanitaires et de l'habitat social dans le parcours d'hébergement des personnes ayant des problématiques de santé mentale lourdes
- Développer l'offre de logement temporaire et/ou d'urgence sur le département et l'adapter aux personnes ayant des problématiques de santé mentale lourdes

Concernant le pilotage, un appel à volontaire est lancé :

- Madame ANGOT (POLYGONE) se propose au pilotage
- Madame APCHIN (ANEF 15) se propose au pilotage
- Cantal Habitat également sous réserve de l'accord de la Direction